

L'édito, par J.-Y. Hannebert et J. Perelman

Toute l'équipe d'Alternesles, conseillers et membres de l'association, vous souhaite une bonne année 2021. Qu'elle nous permette enfin de sortir de la crise sanitaire et de renouer des liens en présence plus chaleureux.

Durant ces premiers mois de fonctionnement de la nouvelle équipe municipale, nos 2 conseillers Alternesles participent activement aux projets débattus dans les commissions ad hoc lorsqu'elles se réunissent. Nous constatons que sur les questions de mobilité, les choses bougent (enfin) dans notre village. Nous nous réjouissons également que l'équipe municipale vous consulte sur ce sujet. C'est le premier pas d'une démarche participative qui était et demeure au cœur du projet d'AlterNesles.

Pour épauler nos élus, l'association se réunit régulièrement lors de visioconférences. Nous y échangeons sur les sujets d'actualité de notre village et réfléchissons collectivement à des propositions susceptibles d'alimenter les commissions auxquelles participent nos conseillers AlterNesles.

A propos de ces commissions, nous avons postulé pour intégrer un représentant d'AlterNesles dans quelques commissions (culture, vie économique, environnement, PLU, CCAS) - dans lesquelles AlterNesles n'est pas toujours représenté. Nous regrettons fortement que l'équipe municipale n'ait accepté qu'un seul de nos 5 candidats, à l'environnement. Nos autres demandes ont été rejetées pour des motifs qui ne sont que des prétextes. Pourtant, ouvrir ces commissions à au moins un membre d'AlterNesles eût été un signe d'ouverture, une traduction plus fidèle de la représentation des électeurs et aurait montré une volonté de construire et enrichir une réflexion dans l'altérité. Les candidats d'AlterNesles pour participer à ces commissions (non exécutives, rappelons-le) sont tous engagés, professionnellement ou associativement, dans les domaines traités par ces commissions. Leur participation aurait donc été non seulement justifiée, mais elle aurait également été perçue comme une considération positive des électeurs qui ont voté pour AlterNesles aux dernières élections municipales. La route est encore longue vers l'acceptation et la prise en compte de l'autre dans ses différences et ses richesses ! Mais un mandat dure 6 ans et AlterNesles a déjà montré sa motivation et sa ténacité quand il s'agit du village !

BIENTÔT FINI, NESLES, PARADIS DES VOITURES ET ENFER DES PIÉTONS ?

Voilà déjà huit années que notre rue Carnot, dont je suis devenu le porte-parole en 2018, s'est mobilisée pour demander que des moyens soient mis en place pour réduire la vitesse des véhicules.

Puis en 2019, ont suivi le centre de Nesles et l'axe route de Valmondois – rue du Chenival.

Au total, près de 450 signatures ont été collectées par ces trois pétitions, montrant ainsi le fort sentiment d'insécurité des Neslois vis à vis de la vitesse automobile dans nos rues.

Il y a peu, j'ai décidé de rejoindre tout naturellement l'association AlterNesles, leurs conseillers présents sous le mandat précédent ayant notamment proposé des actions allant dans le sens de nos demandes, sans plus de succès que nous.

En 2020, se manifeste enfin une réelle volonté de la part de la nouvelle équipe municipale pour prendre en compte cette problématique. Des travaux, financés par le département, ont été entrepris dans la rue Carnot et le centre de Nesles.

Cela ne devrait pas s'arrêter là ! En effet, dans sa lettre d'information de décembre, la municipalité s'est engagée à entreprendre des études et des actions pour l'ensemble du village, en précisant que leurs résidents seront invités à faire part de leurs préoccupations sur différents thèmes dont celui de la circulation, rue par rue. Notre association AlterNesles y sera présente en la personne de Marc Ropert, conseiller municipal membre de la commission Mobilité.

A l'heure où ce billet paraît, les premières réunions concernant une ou deux rues ont déjà eu lieu. Les riverains d'autres secteurs devraient être invités prochainement.

N'hésitez pas à y participer, que ce soit pour des améliorations nécessaires aux travaux déjà réalisés ou pour des équipements futurs.

Si besoin, nous sommes disponibles sur :

- contact@alternesles.eu
- ou ensemble.reduisons.lavitesse@gmail.com

Lionel LIBERT

LA CHASSE : CONCILIER LES VIES RURALES DU CHASSEUR ET DU PROMENEUR ?

Sujet clivant par excellence, relayé par une actualité brûlante... la chasse !

Quels sont les jours de chasse, les lieux de chasse, à quelle distance des habitations les chasseurs peuvent-ils utiliser leurs armes ? Autant de questions que nous nous sommes tous posées une fois, au moins.

*Extrait de l'Office français de la biodiversité**

« Il n'y a pas de distance déterminée de chasse près des habitations, mais, pour des raisons de sécurité publique, **une interdiction de tir en direction des habitations, routes, chemins, lieux et aménagements publics.** Cette interdiction est prescrite localement par un arrêté préfectoral spécifique consultable en mairie et généralement cité sur l'affiche de l'ouverture et de clôture de la chasse du département. Dans les communes où une Association communale de chasse agréée (ACCA) est créée, les terrains situés à moins de 150 mètres autour des habitations sont exclus du territoire de chasse de l'ACCA et donc de l'action de chasse de ses adhérents, sauf autorisation préalable du propriétaire du terrain en question. **Un arrêté municipal peut également règlementer les tirs et la chasse sur le territoire de la commune.** »

Quels sont les jours et lieux de chasse ?

Lorsque nous nous rendons en mairie, nous obtenons la réponse suivante : « La chasse sur Nesles est autorisée le dimanche durant la période de chasse ».

Pourtant, dans les faits, on entend bien des coups de feu samedi, dimanche, lundi, et plus si affinités...

Les chasseurs ne respectent-ils pas la loi ?

Si, ils la respectent ! Chaque société de chasse peut déposer auprès des communes de son choix une demande d'autorisation de chasser. Pour peu qu'il y ait plusieurs sociétés de chasse et que ces dernières déposent des autorisations de chasser des jours différents sur différentes communes, on peut rapidement se retrouver avec plusieurs jours de chasse dans la semaine, et ce, sur un secteur géographique restreint. Auxquels viennent s'ajouter les domaines privés dont les propriétaires font bien évidemment ce qu'ils souhaitent. Bref, ceci explique cela. Ce qui semble manquer, c'est un inventaire précis des lieux et jours de chasse.

La commune pourrait peut-être, via sa commission environnement, collecter ces informations, les centraliser et les diffuser auprès de ses administrés (site web, LIM...)

En attendant, nous vous encourageons vivement à porter des vêtements de couleur voyante et à ne pas quitter les chemins !

Si vous aimez ramasser les champignons et/ou que le jaune fluo ne vous sied guère au teint, ou encore que vous estimez incongru qu'il incombe aux promeneurs de se signaler afin d'éviter d'être pris pour du gibier, rien ne vous empêche de saisir vos élus afin que cette question soit soulevée et débattue en conseil municipal. Cela pourrait être le moyen de mieux partager la campagne et d'éviter un accident.

Benoît Boulet

* ofb.gouv.fr

LE PLU N'A PAS PLU

Le PLU, plan local d'urbanisme, arrêté l'année dernière à la majorité moins nos 2 abstentions lors du dernier conseil municipal du mandat précédent, a été "retoqué" par le Préfet, au motif qu'il manque au dossier une pièce jugée non essentielle par le cabinet d'études qui a accompagné la commission PLU pendant toute la durée d'élaboration du plan. Cette pièce, c'est l'évaluation environnementale (*cf.* <https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-environnementale>).

Nous sommes donc obligés de repasser l'examen du dossier, en y adjoignant ce document une fois qu'il

aura été réalisé. Ceci avec l'aide d'un nouveau cabinet d'études...

Le PLU de Nesles n'est donc pas encore opérationnel. Faut peut-être d'avoir "oublié" de prendre en compte cette facette essentielle de la ruralité qu'est l'environnement.

Notre village se trouvant dans un parc naturel, il semblerait pourtant assez intuitif d'intégrer cette dimension dans toutes les décisions d'aménagement et de développement de Nesles. PLU et autres.

Jérôme Perelman